

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

-----

**2017 DJS 278** Subvention (219.500 euros) au Stade Français au titre de l'année 2018.

**M. Jean-François MARTINS, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association "Stade Français" ;

Vu la convention signée le 19 mai 2017 entre la Ville de Paris et le Stade Français ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 219.500 euros est attribuée à l'association "Stade Français" (16890/2018-00640), 2, rue du Commandant-Guilbaud (16e) au titre de ses activités sportives pour l'année 2018.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, ligne VF88001 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**